

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 486

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 13

Rétablissement le dernier alinéa de l'alinéa 47 dans la rédaction suivante :

« 12° L'article L. 2323-26-1 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.